

# INTRODUCTION

MTES / Direction de l'eau et de la biodiversité

Bureau de la ressource en eau et des milieux aquatiques

*Alexandra LEQUIEN*



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# EAUX SOUTERRAINES



*une ressource invisible  
essentielle face aux enjeux  
de la politique de l'eau*

AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



JOURNÉE TECHNIQUE  
**18 JUIN 2019**

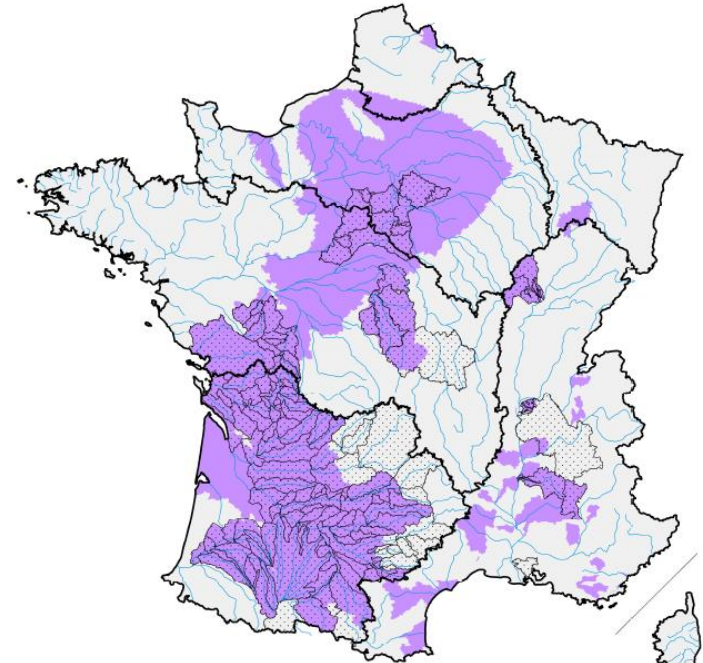
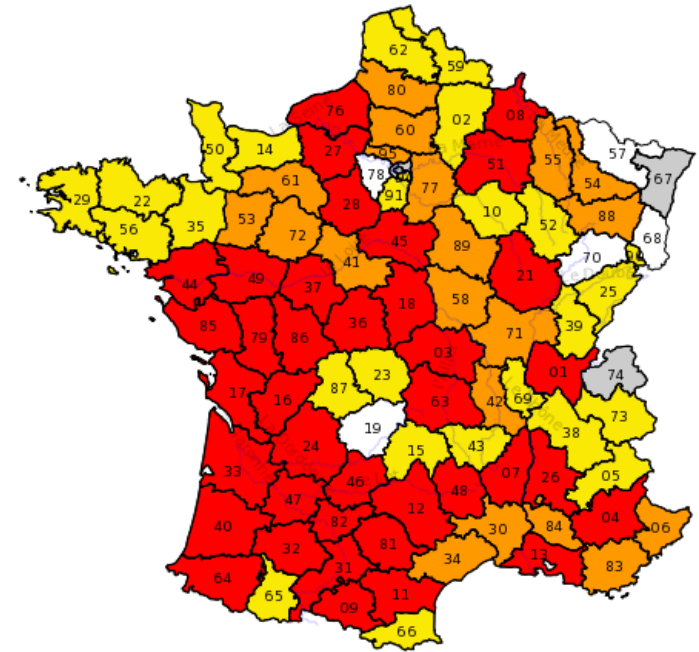
*Cité des sciences  
et de l'Industrie,  
salle Louis Armand,  
Paris 19<sup>ème</sup>*



# Les eaux souterraines:

## un sujet transversal aux grands enjeux de notre société

- à échéance 2050-2070 :
  - Une baisse des débits des rivières et de la recharge des nappes ;
  - La récurrence des épisodes de sécheresse;
  - Toutes les régions déficitaires aujourd'hui verraient leurs déficits s'aggraver et de nouveaux déséquilibres apparaîtraient ;
  - **Sans modification de nos pratiques, les besoins en eau augmenteraient.**



# Les eaux souterraines:

## un sujet transversal aux grands enjeux de notre société

L'eau prélevée en vue de la distribution d'eau potable est, en moyenne, issue aux deux tiers des eaux souterraines.

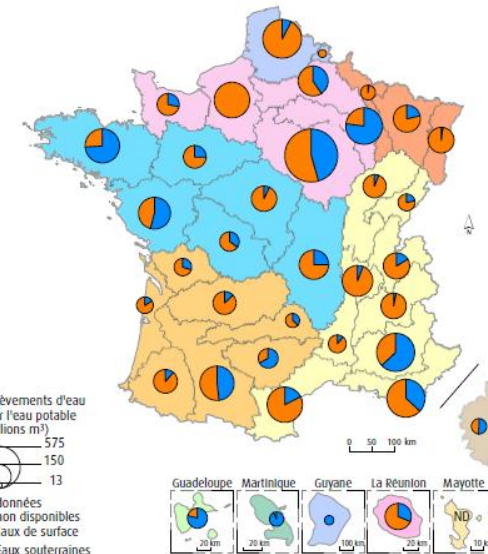
Quasi totalité de la population alimentée par eau conforme, après éventuel traitement

Mais près de 3000 captages sensibles aux pollutions diffuses agricoles

Plusieurs démarches de protections successives :

grenelle de l'environnement,  
conférence environnementale

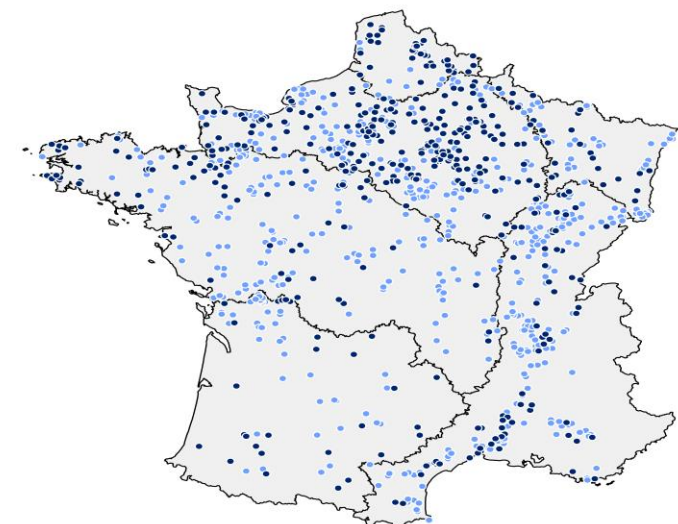
**Enjeux santé et financier**



Note : \* la méthodologie et la carte indiquant les noms des sous-bassins figurent en fin de document.  
Source : Onema, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE). Traitements : SOeS, 2016

### Les "1000" captages prioritaires en métropole

Ces captages prioritaires feront l'objet de plans et de programmes d'actions adaptés afin de reconquérir la qualité de la ressource en eau



- Nouveaux captages prioritaires proposés pour les SDAGE 2016-2021
- Captages prioritaires "Grenelle" déjà prévus dans les SDAGE 2010-2015



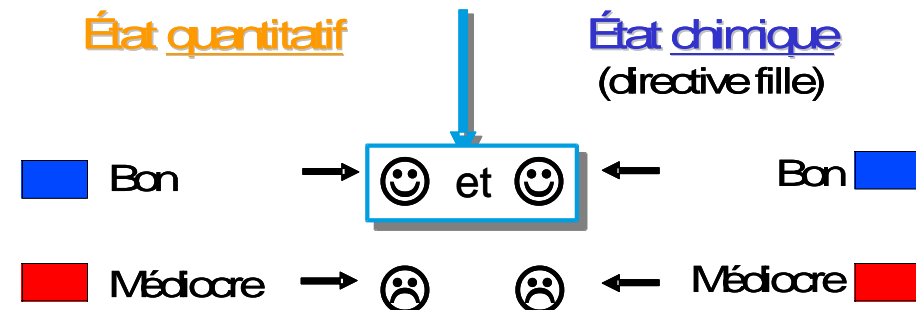
# La politique nationale et européenne de protection des eaux souterraines

## La directive cadre sur l'eau (2000/60/CE)

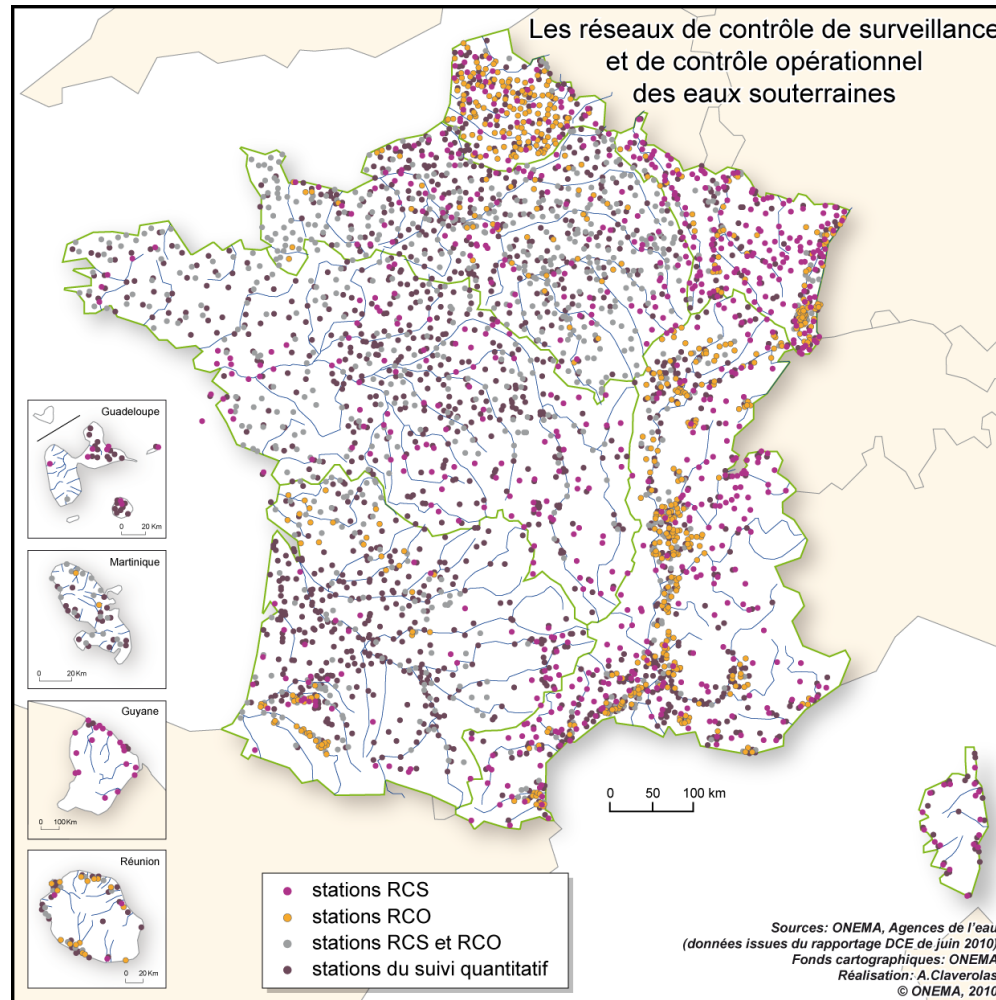
Adoption au niveau européen de mesures visant à prévenir et contrôler la pollution des eaux souterraines

## La directive sur les eaux souterraines du 12 décembre 2006 ou « directive fille »

- Introduit des critères et une méthode pour l'évaluation de l'état chimique
- Vise à mieux identifier et inverser les tendances à la hausse significatives et durables des concentrations de polluants
- Couvre les enjeux de prévention de l'introduction de substances dangereuses et de limitation de l'introduction de polluants non dangereux dans les eaux souterraines



# La politique nationale et européenne de protection des eaux souterraines



ESO :  
89.8% en bon état quantitatif  
et 69.1% en bon état chimique

*Rapportage données 2015*

• L'arrêté du 7 août 2015 → 253 PARAMETRES

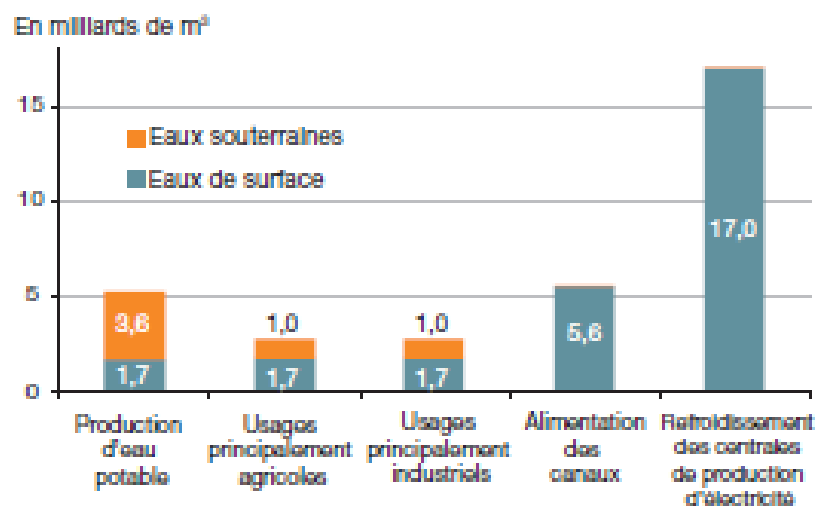
modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du code de l'environnement

# La gestion quantitative de la ressource en eau

**33** milliards de m<sup>3</sup> d'eau douce<sup>12</sup> ont été prélevés en France métropolitaine en 2013.

La moitié de ces prélèvements est utilisée pour le refroidissement des centrales électriques ; l'eau est alors en grande partie restituée au milieu naturel à proximité du lieu de prélèvement.

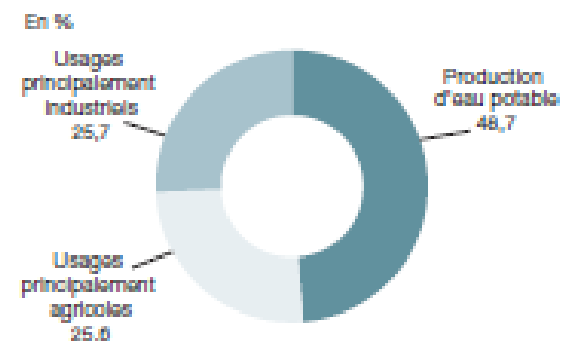
**Graphique 6 : répartition des prélèvements d'eau douce par grands usages et milieux prélevés en France métropolitaine en 2013**



Source : Onema, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE). Traitements : SCS, 2016

Hors refroidissement des centrales électriques et alimentation des canaux, les prélèvements représentent 11 milliards de m<sup>3</sup> en 2013, soit en moyenne **170 m<sup>3</sup>/habitant**. Ils sont pour moitié destinés à la distribution d'eau potable, les prélèvements agricoles et industriels se partageant l'autre moitié à parts égales.

**Graphique 7 : répartition par usages des prélèvements hors refroidissement**



**des centrales électriques**

Source : Onema, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE). Traitements : SCS, 2016

# La gestion quantitative de la ressource en eau

**1992** : L'eau, patrimoine commun

**2006** : Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

La réforme des volumes prélevables

Visée à résorber les déficits quantitatifs en matière de prélèvements d'eau:

- Identifier les bassins en déséquilibre quantitatif
- Déterminer le volume prélevable, tous usages confondus, garantissant le bon fonctionnement des milieux aquatiques correspondants et donc le respect huit années sur dix des débits objectifs d'étiage (DOE)
- Définir un programme de révision des autorisations de prélèvements de manière à atteindre les volumes prélevables.



# La gestion quantitative de la ressource en eau



## projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

- établir le diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels et futurs
- mettre en oeuvre des actions d'économie d'eau pour tous les usages
- accompagner les agriculteurs dans la mise en oeuvre de la transition agro-écologique
- conduire les collectivités locales à désartificialiser les sols pour favoriser l'infiltration
- assurer un partage équitable et durable de la ressource en servant en priorité les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population
- mobiliser la ressource en période de hautes eaux, notamment par des ouvrages de stockage ou de transfert, quand c'est utile et durable